



## Déclaration liminaire CAPN du 11 décembre 2018

Madame la directrice, messieurs les recteurs, mesdames et messieurs, les membres de la CAPN, chers collègues

Nous ne pouvons passer sous silence le contexte social actuel très particulier.

En tant qu'IA IPR se déplaçant quotidiennement dans les classes, nous pouvons témoigner de l'ampleur que prend le mouvement lycéen et des tensions qui règnent aux abords des établissements. C'est pourquoi, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que le "maintien de l'ordre" ne saurait s'affranchir des valeurs éducatives et qu'il faut que notre institution reste vigilante quant au message que certaines images et certains commentaires peuvent véhiculer.

Par ailleurs, face aux évènements qui se déroulent dans nos rues, le gouvernement a exprimé à plusieurs reprises le besoin de trouver des représentants avec de ces mouvements protéiformes et incontrôlés ou tout au moins non structurés. Pourquoi ne commencerait-il pas par prendre en compte le réel besoin de dialogue social avec les corps intermédiaires que sont les organisations syndicales, comme exprimé dans les résultats des élections professionnelles ? Le Ministre de l'EN s'est lui-même félicité de la vigueur de l'expression démocratique au vu de la présence des très nombreux délégués de liste à des heures tardives lors de la soirée de dépouillement. Nous le prenons au mot et proposons immédiatement deux mesures pour rétablir un dialogue social juste et équitable :

- renoncer à toute remise en cause du paritarisme et à toute réduction du pouvoir consultatif dans les instances ;
- faisant écho aux propos\* du président de la république hier soir qui lui-même appelle à une large consultation des citoyens avec ou sans appartenance politique ou syndicale : inclure systématiquement les organisations syndicales comme le SIA dans toutes les réunions et rendez-vous de l'agenda social. Si nous ne pouvons revendiquer des sièges au CTM, nous demandons a minima que les documents qui y sont étudiés nous soient systématiquement transmis en même temps qu'ils le sont aux fédérations. Le SIA s'est toujours montré constructif et notre institution gagnerait à élargir ses champs de consultation, d'autant que l'expertise des IA-IPR est reconnue en son sein.

Pour revenir sur les procédures électorales, les collègues sont unanimes pour proposer deux améliorations possibles :

- passer au tout numérique pour les personnels itinérants que nous sommes, ce qui implique l'absence de retrait d'enveloppes dans les rectorats ;
- réaffirmer l'interdiction de faire campagne lorsque le suffrage a débuté, ce que le SIA a scrupuleusement respecté.

Concernant plus précisément cette CAPN, nous remercions les services de la DGRH pour la mise à disposition des documents dans un délai suffisant, tout comme les projets de la DGRH et souhaitons que ces mêmes délais s'appliquent lors des futures CAPN.

Concernant les promotions 2019, notre inquiétude porte avant tout sur le nombre restreint d'accès à l'échelle B. Nous en avons 92 il y a deux ans. L'an passé, le taux est retombé à 32% ce qui autorise 85,44 promus cette année, à l'échelle B. Notons que les 0,44 de cette année pourraient être ajoutés aux décimales de l'an passé (0,12) afin de récupérer un poste supplémentaire. A ce rythme, ce sont de nombreux collègues qui, in fine, partiront à la retraite sans accéder à l'échelle B : indice terminal de leur corps d'origine ! Face à cette situation, ce sont particulièrement les femmes qui seront pénalisées du fait de carrières souvent moins linéaires. C'est pourquoi il est urgent de faire de l'échelle B un 8<sup>e</sup> échelon de la classe normale à 3 chevrons pour rendre attractif l'accès au corps des IA IPR. Et ce d'autant plus que le point d'indice de la fonction publique est gelé depuis plusieurs années et que certains services rectoraux laissent entendre que les IA IPR n'auraient pas le droit à la GIPA. Qu'en est-il à ce sujet ?

Concernant enfin l'échelon spécial, celui-ci devient de plus en plus exceptionnel pour ne pas dire extraordinaire ! Nous réclamons une augmentation significative du taux de promotion en passant de 16 à 24% afin qu'un plus grand nombre d'IA IPR puisse avoir accès à cette juste reconnaissance d'un investissement sans faille au service du système éducatif, et éviter ainsi à de nombreuses et nombreux collègues de repousser toujours et encore leur départ en retraite au risque d'une dégradation de leur santé morale et physique.

Nous serons donc amenés à vous faire des propositions d'amélioration des tableaux au cours de la séance.

Nous vous remercions de votre attention.

**Bertrand Lissillour, Claude Desfray**  
**Commissaires paritaires**

*\*...et même que soient admis à participer aux débats des citoyens qui n'appartiennent pas à des partis.*

Emmanuel Macron: allocution télévisée du 10 décembre 2018